

Département de Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

LILLEBONNE

SAEC/AG/6.1/364/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Fermeture du terrain de foot du complexe Bigot

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant les travaux du terrain de football du complexe Bigot,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation dudit terrain de football,

ARRÊTE

Article 1 - Dans le cadre de la réalisation de travaux d'entretien, le terrain de foot du complexe Bigot sera fermé du lundi 27 juillet 2026 au mardi 1^{er} septembre 2026 inclus.

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de l'Union Sportive Lillebonnaise, Monsieur Le Président de l'USL Football et au personnel Municipal.

Fait à LILLEBONNE, le 23 juillet 2026

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,


Clément FOUTEL

VILLE DE LILLEBONNE

